

Mokhtar Sakhri

Ferhat Abbas

*La voix que la France se refusa
d'entendre*

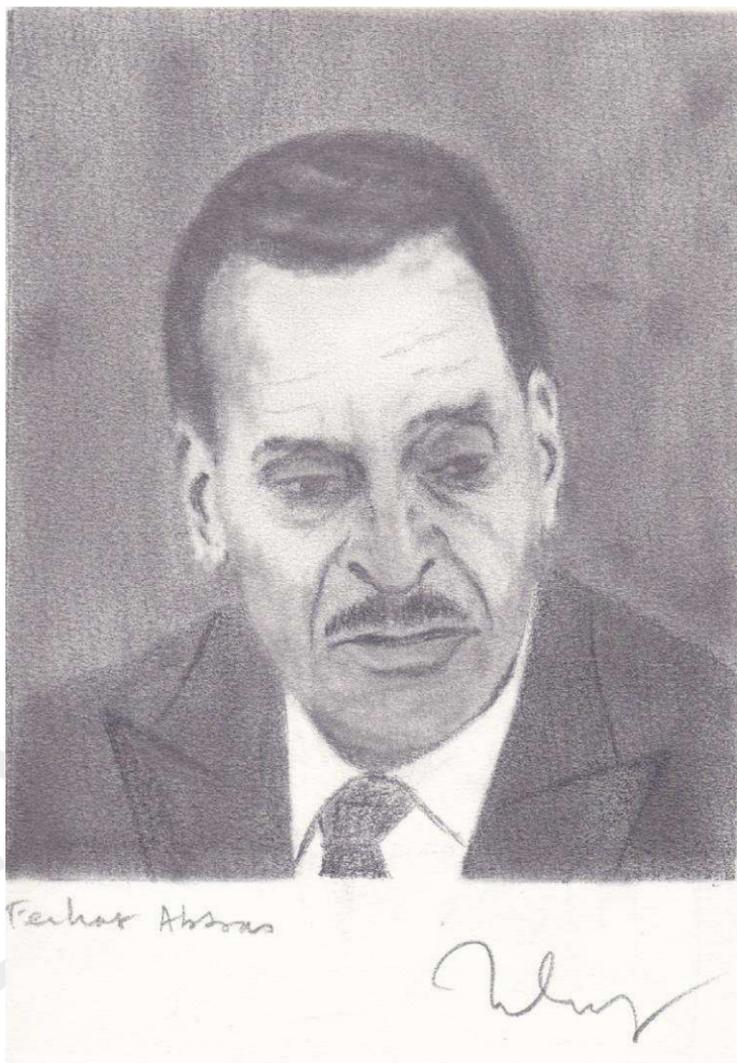


Du même auteur :

- L'ALGÉRIE DU PARADIS PERDU – essai –
Éditions ACM – Boofzheim – 2001 – épuisé ;
- LE PRISONNIER DE GARGNANO – drame –
Éditions Libraire Galerie Racine – Paris – 2003 ;
- CHANTS D'ÀÈDE ET VOIX DE CHANTRE –
poésie – Éditions Librairie Galerie Racine – Paris
– 2004 ;
- LA MORT EN RÉCOMPENSE – roman – Éditions
L'Harmattan – Paris – 2006 ;
- LES DÉMONS DE LA FOI – essai – Éditions
Dualpha Coulommiers – 2007 – épuisé ;
- LA LIBERTÉ DES DUPES – essai Éditions
L'Harmattan – Paris – 2007 ;
- L'INJUSTICE ET LA TRAHISON – essai –
Éditions Dualpha – Coulommiers – 2008 – épuisé ;
- JUSTICE POUR IRAK ! Publié in Irak ! Crimes de
guerre et fiasco politique Éditions Dualpha –
Coulommiers – 2009 – épuisé ;
- L'ILLUSION D'UN ESPOIR ROMAIN – roman –
Éditions L'Harmattan – Paris – 2012.

Rééditions :

- LES DÉMONS DE LA FOI – essai – Édilivre
2012 ;
- JUSTICE POUR IRAK ! – Édilivre – 2012 ;
- L'INJUSTICE ET LA TRAHISON – essai –
Édilivre – 2013.



Ferhat Abbas, Président de l'Assemblée
Constituante, en 1963

Portrait au crayon exécuté par l'auteur

L'Algérien

Extrait

Les ancêtres de mon pays étaient les Berbères,
Les ancêtres de mon père étaient les Arabes,
Les ancêtres de ma mère étaient les Turcs,
Mes ancêtres, disait mon maître, étaient les Gaulois...
Qu'elles sont complexes mes origines !
Elles font battre dans ma poitrine
Les rythmes de tant de traditions fières
Qui glorifient la vie en chantant les lumières.

Mokhtar Sakhri

Sommaire

Avant-propos	7
1 – Kamel Abencérage	13
2 – Le Jeune Algérien.....	21
3 – « La France, c’est moi »	29
4 – Le manifeste du peuple algérien.....	37
5 – À la tête de l’UDMA	49
6 – Les fraudes et le mépris.....	59
7 – Un homme en colère.....	67
8 – Les dernières illusions	75
9 – Président du GPRA	85
10 – L’indépendance confisquée	97
Repères chronologiques	109
Bibliographie	121

Avant-propos

L'idée d'écrire cette courte biographie de Ferhat Abbas ne vient pas d'une lubie ou d'une ambition subite aussi vaine que stupide, une prétention de vouloir suppléer ou compléter le travail d'illustres et éminents historiens. Elle s'est imposée à un moment où la tendance est de vouloir effacer des mémoires les raisons exécrables qui amenèrent ce grand combattant des droits civiques, de l'égalité et de l'émancipation à occuper de façon permanente pendant trente ans, des années 1930 aux années 1960, une place prépondérante dans l'histoire franco-algérienne. Cet ouvrage n'a donc d'autre intention que celle de rappeler les points saillants de cette longue lutte menée dans le cadre de la loi et de la légalité pour faire triompher en Algérie les valeurs de cette France républicaine qui s'était fourvoyée dans un système colonial dont les principes, en contradiction avec l'esprit de 1789, en violation de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen et fondés sur le racisme, visaient à priver le colonisé des préceptes fondamentaux de la République et l'enfermer dans une condition intolérable d'assujetti

et d'asservi pour qui en lieu de liberté, d'égalité et de fraternité avait été mis au point le Code de l'indigénat.

En ayant mis en pratique en Algérie à partir de 1834 *cette législation d'exception qui est restée en vigueur jusqu'après l'explosion du 1er novembre 1954*, la France porte de lourdes responsabilités dans ce qui s'est passé en Algérie pendant la colonisation. Car, avoir soumis un peuple à une justice administrative qui ne respectait pas les principes généraux du droit français, qui autorisait les *sanctions collectives, les déportations d'habitants* tout en sanctionnant des pratiques que la loi n'interdisait pas, sans possibilité de défense ni d'appel, était en soi un crime contre l'humanité, condamné comme tel au procès de Nuremberg. Crime d'autant plus grave d'une part parce qu'il avait été commis aux dépens d'un peuple qui ne pouvait être considéré comme colonisé puisqu'il avait été déclaré français par la force du sénatus-consulte de Napoléon III de 1865, et dont le pays était dès lors censé faire partie intégrante de la France, et d'autre part parce qu'il a été accompli avec constance et arrogance non pas le temps d'une guerre mais pendant plus d'un siècle.

Que le Président de la République François Hollande ait reconnu la responsabilité de la France dans la répression brutale et sanglante de la manifestation organisée par le FLN à Paris en ce funeste jour du 17 octobre 1961 au cours de laquelle furent massacrés des centaines d'Algériens, ne peut pas atténuer et encore moins faire oublier un siècle de haine et d'injustice tout au long duquel « la France civilisatrice » a repoussé avec une obstination

criminelle en 1887, 1894, 1919, 1936 tous les projets de loi qui tendaient justement à améliorer un tant soit peu le sort des Algériens en leur faisant goûter les comforts de la civilisation moderne. Ce faisant, elle les a condamnés à l'analphabétisme en leur refusant le droit à l'instruction et leur interdisant par voie de conséquence d'accéder à des conditions de vie décentes. Comme elle leur a refusé l'accès à la fonction publique ; ainsi qu'elle les a contraints à travailler au prix de salaires de famine condamnant à se nourrir de glands et de racines. Et pour comble d'iniquité, elle les avait astreints, à partir de 1912, au service militaire obligatoire, donc soumis à l'impôt du sang, tout en leur refusant les bienfaits de la République et le statut de citoyens de plein droit.

Peut-être a-t-on oublié aujourd'hui qu'après la conquête de l'Algérie les idéologies racistes avaient amené certains médecins français à prédire « une extinction prochaine de la race arabe », parce qu'ils avaient « constaté la baisse de la population indigène ». Tant dans l'optique des colonisateurs « la disparition des races inférieures était inexorable ». De telles conjectures ne faisaient qu'exalter les rêves de ceux qui espéraient voir un jour ce « beau pays d'Algérie enfin débarrassé des « ratons » qu'ils exécraient parce qu'ils polluaient l'atmosphère et dégradaient le paysage »... Aussi, l'Arabe devait-il rester à la place qu'ils lui avaient fixée : étranger dans son propre pays ! Et, pour l'y faire rester, il fallait le mater à chaque fois qu'il tentait de relever la tête. L'épisode du tragique octobre parisien ne fut en quelque sorte qu'un microcosme de l'œuvre pacificatrice opérée par son armée en Algérie que la France eut directement sous les yeux. Et, comme par

ironie de l'Histoire, le préfet Maurice Papon, qui en fut chargé, avait été quatre ans auparavant envoyé à Constantine en qualité d'IGAME, pour tenter de mater le FLN dans cette région. C'est lui qui avait planifié la déportation (désignée sous l'euphémisme de déplacement) des populations arrachées à leurs douars et à leurs terres, situés en zones décrétées interdites, vers des centres de regroupement (euphémisme pour camp de concentration)...

Quelque deux millions de paysans et de montagnards, hommes, femmes, enfants et vieillards, dont les mechtas et les douars avaient été détruits par l'aviation et les chars et brûlés au napalm, qui n'avaient pu fuir le pays et se réfugier au Maroc ou en Tunisie, furent pris par les soldats et enfermés dans de tels camps disséminés à travers le territoire algérien. Ceux qui avaient le malheur de tenter de se rebeller, étaient considérés comme « fellaghas » et finissaient à « la corvée de bois ».

Hélas, il faut le dire, pendant la guerre d'indépendance, la peau d'un Algérien ne valait pas cher. Depuis que François Mitterrand, alors ministre de l'Intérieur, à qui avait été posée la question – en 1955 – de savoir ce que l'on devait faire des « présumés fellaghas » arrêtés, avait répondu : « Vous n'avez qu'à les tuer », les Algériens pris dans les rafles ou simplement arrêtés dans la rue « pour délit de faciès » étaient soupçonnés d'être des rebelles que les soldats pouvaient tuer à leur guise... Et, parmi les policiers, les soldats et les gendarmes, les « bouffeurs de bougnoules » s'en donnèrent à cœur joie.

Les livres sur la guerre d'Algérie sont pleins de chapitres racontant l'horreur des exactions, des

exécutions sommaires et autres sanctions collectives, etc., qui ne sont évoqués ici que pour rappeler ce *contre quoi Ferhat Abbas s'était engagé corps et âme et qui l'avait conduit, lui qui avait défendu bec et ongles une entente fraternelle entre Français et Algériens, lui que répugnaient le recours aux armes et l'effusion de sang, à s'engager dans la voie ouverte par la force centrifuge d'événements qui échappaient à son contrôle et qui avaient débouché sur la violence.*

Ferhat Abbas attendait de la France civilisatrice *qu'elle offrît à ces hommes, ces femmes, ces enfants et ces vieillards un peu de bonheur. Elle aurait pu leur donner les moyens de troquer leur vie de misère contre une existence prospère, de troquer leurs gourbis crasseux et infâmes contre d'agréables chaumières. Elle aurait pu leur rendre accessibles les commodités de la vie moderne. Une école, un dispensaire dans les mechtas et les douars : là résidait le geste de fraternité qui aurait tout changé. C'était le droit à une vie meilleure, ou tout simplement le droit à la vie.*

À eux seuls, ils auraient grandi l'image que la France voulait se donner.

Malheureusement, au lieu de *l'instituteur et du docteur*, la France avait préféré leur envoyer le soldat et le gendarme. Elle avait endossé le costume *du méchant satrape et levé le glaive de l'injustice* pour appliquer la loi du sabre, ne leur donnant *d'autre choix que de courber l'échine et de vivre à genoux ou mourir.*

En posant les pieds en Algérie, la douce France, mère des arts, des lettres et des lois, avait été frappée *d'amnésie. Elle avait oublié la Révolution, la prise de*

la Bastille et la nuit du 4 août ; *et, d'un coup, elle s'était replongée dans les ténèbres du Moyen Âge et s'était remise à vivre au temps des serfs et des seigneurs.*

Alors son visage avait pris les traits hideux de *l'iniquité et de l'arbitraire.*

M. S.